

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°2022.00069

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - MISSION PREFIGURATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 février 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 66

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220210-D20220006910

DATE D'AFFICHAGE :15 février 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jérôme GABIAUD, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 FEVRIER 2022

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - MISSION PREFIGURATION DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Par délibération du Bureau de Saint-Etienne Métropole en date du 18 mai 2017, il a été lancé une mission de préfiguration d'un « Pays d'Art et d'Histoire » à l'échelle des 53 communes de la Métropole.

Plusieurs villes ont manifesté leur intérêt pour cette démarche, notamment Firminy, Saint-Chamond et Saint-Galmier. Dans le cadre du renouvellement de sa convention « Ville d'art et d'histoire », la Ville de Saint-Etienne a été invitée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à prévoir l'extension de son label en « Pays d'art et d'histoire » à l'échelle de Saint-Etienne Métropole. La création d'un « Pays d'art et d'histoire » s'inscrivait donc dans une extension du territoire labellisé « Ville d'art et d'histoire » de la Ville de Saint-Etienne. Toutefois, en amont de cet élargissement, la DRAC souhaitait qu'un travail soit amorcé entre les villes volontaires par des actions de préfiguration.

L'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole (OTSEM) a été missionné par délibération du Bureau de la Métropole, en date du 18 mai 2017, afin d'assurer le pilotage de la préfiguration d'un « Pays d'art et d'histoire » par extension du label « Ville d'art et d'histoire ».

Afin de faire évoluer l'organisation actée en 2017, il a été décidé par délibération du Bureau Métropolitain du 24 janvier 2019 que la préfiguration du PAH serait placée à cette date sous la responsabilité de la Métropole.

Pour mener à bien la préfiguration du « Pays d'art et d'histoire »(PAH) puis présenter la candidature de Saint-Etienne Métropole afin d'obtenir le label décerné par l'État, il a été proposé de s'appuyer sur l'expertise de la Ville de Saint-Etienne pour réaliser l'inventaire du potentiel patrimonial du territoire, mettre en réseau les associations, collectivités et acteurs qui œuvrent pour la protection et la valorisation du patrimoine et formaliser les axes de développement du projet de « Pays d'art et d'histoire ». Cette expertise était détenue par Monsieur Grégory CHARBONNIER, animateur du patrimoine et responsable du service « Ville d'Art et d'histoire ». Aussi, ce dernier a été mis à disposition à hauteur de 80 % auprès de Saint-Etienne Métropole à compter du 1^{er} avril 2019, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

La convention initiale arrive à son terme le 30 mars 2022. Afin de finaliser la démarche engagée, il est proposé de renouveler la mise à disposition de l'agent à hauteur de 80 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2022. Les conditions de mise à disposition figurent dans le projet de convention joint en annexe.

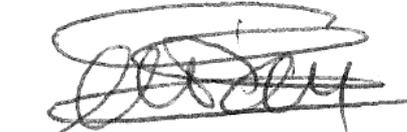
La Ville de Saint-Etienne remboursera à Saint-Etienne Métropole le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent mis à disposition, sur émission d'un titre de recettes par Saint Etienne Métropole émis semestriellement. Elle assurera la charge des dépenses engagées pour les actions de formation qu'elle fait suivre à l'agent.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU